

CONDITIONS GENERALES de VENTES « SWELEN ADVERTISERS »

DEFINITIONS :

Pour la bonne compréhension des présentes, il est convenu des définitions suivantes :

« **Le Client** » : l'annonceur ou son mandataire qui contracte en vue d'acheter une prestation à la société SWELEN.

« **SWELEN** » : La société qui consent la prestation au Client.

« **Les Parties** » : ensemble le Client et SWELEN.

« **Les Supports** » : les sites internet, les sites internet mobile et les applications dédiées aux smartphones (de type Iphone, Android...) dans le réseau SWELEN et accessibles via les réseaux internet, internet mobile et réseaux téléphoniques.

« **Les Fichiers** » : les Données se rattachant à la personne des Internautes et Mobinautes composant les bases de données collectées, enrichies ou commercialisées par SWELEN.

« **les Données ou Données personnelles** » : ensemble d'informations se rapportant à une personne telles que le nom, le prénom, l'adresse postale, l'adresse électronique, l'âge etc.

« **Les Conditions générales** » : les Présentes conditions s'appliquant à la commande et définissant le cadre général des prestations.

« **Les Conditions Particulières** » : la confirmation de la commande passée en application des présentes Conditions générales et comportant en particulier, les identifications des Parties, les prestations fournies, l'identification des supports utilisés, la définition des produits commandés et leur nombre, les modalités d'exécution relatives aux prestations, les délais d'exécution, le tarif applicable et le cas échéant, les prestations accessoires fournies.

Conditions Générales de Vente

Application des présentes conditions générales de vente – Suprématie : Les présentes conditions de vente ont pour objet de définir les conditions de commercialisation des prestations et des produits de communication commercialisés par SWELEN auprès de tout Client (entendu ci-après comme l'« annonceur ou le mandataire de l'annonceur »).

La souscription d'un ordre d'achat pour la passation de toute commande auprès de SWELEN implique l'acceptation sans réserve par le Client, des présentes Conditions générales de vente qui prévalent, de convention expresse entre les parties, sur toutes autres conditions générales ou particulières de vente ou d'achat propres au Client.

Passation d'une commande : Toute commande émanant d'un annonceur ou de son mandataire ne sera parfaite et prise en compte que si l'un des exemplaires de l'offre établie par SWELEN est retourné à celui-ci, dûment signé avec apposition du cachet du Client, et de la mention manuscrite « bon pour accord », au plus tard dans le délai stipulé à l'offre qui ne pourra être inférieur à deux semaines avant le démarrage de la prestation. Tout ordre passé par un mandataire devra être accompagné de la notification du mandat entre l'annonceur et son mandataire.

Pour pouvoir être prise en considération, toute modification d'un ordre antérieur doit parvenir à SWELEN au plus tard sept (7) jours avant la date fixée pour le début de la prestation.

Diffusion de bannières publicitaires : SWELEN met à la disposition de ses Clients des espaces publicitaires sous forme de bandeaux, boutons, annonces sur les supports de son réseau. Ces bannières publicitaires sont affichées sur des sites internet, des sites internet mobile ou des applications dédiées aux smartphones.

Le Client devra fournir à SWELEN les créations et tous les autres éléments techniques nécessaires à la mise en ligne des campagnes en respectant les délais nécessaires à la mise en place, communiqués par SWELEN.

Concernant le comptage des affichages de bannières publicitaires, seuls les outils de comptage de la société SWELEN font foi. En conséquence, le Client renonce à tout recours dans le cas où le comptage effectué par ses outils donnerait des résultats différents du comptage effectué par les outils de la société SWELEN.

Collecte et qualification de Fichiers : Dans le cas de la collecte et la qualification de données pour le compte de Clients, SWELEN met à la disposition de ses Clients ses outils de collecte de données qui leur permettent de constituer et qualifier leurs propres fichiers suivant des critères propres à chaque Client.

Dans ce cas et dans ce cas uniquement, le Client acquiert la propriété pleine et entière des fichiers livrés par SWELEN ainsi que de la qualification associée.

Les quantités collectées et qualifiées correspondent aux quantités arrêtées contractuellement avec une tolérance d'écart de plus ou moins 10%.

En conséquence, le Client supporte sans recours contre SWELEN, tout écart inférieur à 10%.

Absence d'exclusivité – Concurrence : La société SWELEN ne concède par les présentes, aucune exclusivité à quelque titre que ce soit, sauf convention contraire lors de la passation de l'ordre d'achat expressément stipulée sur le bon de commande.

SWELEN se réserve donc le droit de conclure un contrat de même nature avec tout autre client, sans être redevable d'un quelconque dédommagement au Client.

En conséquence, SWELEN ne garantit pas l'absence de prestations identiques pour le compte de concurrents du Client pendant une même période de prestation ou de diffusion.

Engagements de l'annonceur: Le Client (l'annonceur et son mandataire) est responsable du contenu (textes, visuels, format, sons etc.) de son message publicitaire et de sa conformité aux lois, réglementations ou règles déontologiques applicables.

Le Client s'engage à ce que son site internet, son site internet mobile et/ou son application pour smartphone soi(en)t conforme(s) à l'ordre public, aux bonnes mœurs, généralement à toute règle légale ou déontologique.

Dans le cas d'une fourniture de SDK par SWELEN au client, la licence d'utilisation de celui-ci est non exclusive, incessible et n'est accordée que pour le temps de la campagne du Client, qui s'engage à n'utiliser ladite licence qu'à des fins professionnelles internes pour son propre compte. Le Client ne sera pas en droit de concéder de sous-licences, ni de revendre, louer ou transférer la licence du SDK fourni par SWELEN.

Droits d'auteur : Le Client déclare que l'annonceur est titulaire des droits de propriété littéraire ou artistique, notamment de reproduction et d'utilisation, des droits d'auteur, des droits de propriété industrielle (marques, dessins, modèles), des droits portant sur la personne humaine (image, voix etc.) concernant l'ensemble de ses créations et des éléments composant son message publicitaire (bandeau, bouton, annonce etc.), de telle sorte que la responsabilité de SWELEN ne puisse en aucun cas, être recherchée de ce fait, à quelque titre que ce soit et pour quelque cause que ce soit.

Le Client garantit SWELEN, de toute réclamation que celui-ci pourrait faire l'objet et s'engage à l'indemniser de tous préjudices directs ou indirects.

Refus d'un ordre d'insertion ou interruption d'une publicité : SWELEN se réserve le droit de refuser tout ordre d'insertion ou d'interrompre à tout moment, sans notification, la diffusion d'une publicité, dont le contenu ne serait pas conforme aux lois et règlements en vigueur, présenterait un caractère politique, philosophique ou religieux, serait contraire aux bonnes mœurs, à l'éthique ou à l'ordre public ou encore serait de nature à nuire à l'image de marque ou aux intérêts de SWELEN. L'annonceur ne peut prétendre à aucune indemnisation du chef de ce refus ; Il ne peut davantage tirer argument de ce refus pour ne pas honorer, à leurs échéances, le paiement des redevances et le cas échéant des frais techniques des publicités déjà insérées ou mises en ligne.

De plus, dans le cas d'injonction des pouvoirs publics ou de poursuites au sujet de la publicité refusée, l'annonceur, outre qu'il garantit SWELEN, de toute demande de dommages et intérêts et de frais de justice, supportera les frais de suppression éventuelle de la publicité.

En cas de refus de SWELEN d'une publicité ne respectant pas les stipulations des présentes Conditions générales, le Client a la possibilité de fournir à SWELEN un nouveau message publicitaire satisfaisant auxdites stipulations pour une diffusion de remplacement, et à défaut, d'annuler purement et simplement sa commande, sans versement d'aucune indemnité forfaitaire.

Remise des éléments relatifs à l'insertion : L'annonceur ou son mandataire devra fournir à SWELEN tout élément promotionnel (bandeau, bouton, création...) sous forme de fichier électronique, en nombre suffisant et conformes aux prescriptions de SWELEN, sept (7) jours au moins avant la première date de mise en ligne de la campagne. A défaut, SWELEN serait en droit de refuser de procéder à la mise en ligne de la campagne publicitaire à la date convenue.

En cas de non-conformité de la publicité aux normes techniques requises, le Client devra procéder aux modifications nécessaires dans les délais initiaux requis pour la mise en ligne ou en cas d'impossibilité dans ces délais, pour toute mise en ligne à une date postérieure, dans les délais qui lui seront précisés par SWELEN.

La création (design, animation, clignotement...) de l'insertion (bandeaux, boutons...) et autres éléments techniques de l'annonceur devront être soumis à l'accord préalable et exprès de SWELEN.

Les défauts constitutifs de malfaçon(s) dans les éléments techniques, le matériel publicitaire tels qu'un poids électronique trop élevé des bandeaux publicitaires ou le retard dans la livraison dudit matériel ou des éléments techniques, de même qu'un retard dans le lancement du ou des sites Internet qu'ils sont destinés à promouvoir, ne pourront justifier, en aucun cas, la résiliation de l'ordre d'insertion, ni ouvrir droit à des dommages et intérêts au profit de l'annonceur ou de son mandataire.

En outre, toute demande de décalage de dates d'opération de la part du client moins de 15 jours avant la date de démarrage prévue entraîne des frais supplémentaires à la charge du client de 10% de la valeur du bon de commande avec un minimum de 1000 Euros H.T..

Une fois les nouvelles dates d'opération acceptées par SWELEN et le Client, chaque nouvelle demande de décalage de dates d'opération de la part du Client moins de 15 jours avant la nouvelle date de démarrage prévue entraîne des frais supplémentaires cumulatifs à la charge du client de 10% de la valeur du bon de commande avec un minimum de 1 000 Euros H.T..

Le retard dans la livraison des éléments techniques ou du matériel ou le lancement du ou des sites campagnes dûment signalé dans un délai de quinze (15) jours, autorisera quant à lui, le report de la mise en ligne dans de nouveaux délais qui lui seront précisés par SWELEN, en fonction des disponibilités de son planning.

Tarifcation

- Tarif en vigueur :

Les prix sont ceux en vigueur au jour de l'opération, les tarifs tels que figurant dans les brochures de SWELEN étant toujours indicatifs et susceptibles d'évoluer en cours d'année. Les prix portés sur les devis sont valables pour la durée de validité spécifiée sur le devis ou un mois à défaut de durée de validité spécifiée sur le devis.

Le tarif en vigueur est communiqué par SWELEN à tout annonceur qui lui en fait la demande.

Les prix s'entendent hors taxes et hors frais de transport, lesquels sont pris en charge en sus par le Client qui s'y oblige.

- Impôts :

Tout impôt frais ou taxes présentes et/ou à venir concernant la publicité (en ligne ou autre) ne sont pas comprises dans le tarif et viennent en conséquence, s'additionner au montant HT, à la charge du Client.

- Opérations exceptionnelles :

La tarification des prestations nécessitant une programmation particulière et pour toutes opérations de partenariats feront l'objet d'un devis préalable établi au cas par cas selon le type d'opération ou de prestation.

Modification de tarifs : Toute modification de tarif est portée par tous moyens, à la connaissance du Client, dont les ordres d'insertion n'ont pas encore été exécutés un (1) mois avant la date d'entrée en vigueur du nouveau tarif. Le Client dispose alors d'un délai de dix (10) jours pour annuler son ordre par écrit. En l'absence d'une telle annulation, le Client est réputé avoir accepté le nouveau tarif qui s'applique à toute insertion non encore exécutée.

Conditions de paiement : La facturation est établie au nom du Client, dès l'enregistrement de la commande. Les règlements sont payables par virement bancaire ou chèque.

Sauf convention contraire, toute première commande d'un Client donnera lieu à un paiement comptant de 30% à la commande, le solde étant payable à 30 jours date de facturation.

Toutes les autres commandes sont payables à 30 jours à compter de la date de facturation.

Toutefois, SWELEN pourra, si la solvabilité du Client est reconnue faible, demander un règlement total comptant.

De convention expresse, quel que soit le mode de règlement prévu, le défaut de paiement à l'échéance entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable, sans préjudice de la clause « RESILIATION » ci-après :

- l'application immédiate d'un intérêt de retard au taux légal majoré de 1 fois et demie le taux de l'intérêt légal. L'intérêt est dû par le simple fait du non-respect des délais du terme contractuel. Ce taux est au calculé prorata temporis par période d'un mois. La somme susvisée sera capitalisée au terme de chaque période annuelle. Les intérêts de retard seront perçus nonobstant tous dommages et intérêts auxquels SWELEN pourrait prétendre.

- la déchéance du terme de toute commande en cours et l'exigibilité immédiate de toutes échéances restant dues ;

- l'exercice par SWELEN d'un droit de rétention sur tous documents et matériels confiés par le Client aussi longtemps que toutes sommes qui lui sont dues ne lui seront pas intégralement payées, sans préjudice du droit pour SWELEN, si bon lui semble, nonobstant tout autre recours, de suspendre, à titre de sanction immédiate, l'exécution de tout ordre d'insertion du Client et de supprimer immédiatement l'exécution des commandes du Client, jusqu'à la reprise de ses paiements, et ce sans que l'annonceur ne puisse prétendre à une quelconque indemnisation contre SWELEN et sans préjudice des modifications de prix et de délais applicables éventuellement lors de la reprise de l'exécution des prestations. Il est bien entendu que la partie courue de la prestation avant interruption sera due par le Client.

Escompte pour paiement comptant : SWELEN ne pratique pas d'escompte pour paiement comptant.

Qualité – Limitation de responsabilité au cas de rendements jugés insuffisants par le client : SWELEN apportera tous ses soins à satisfaire les qualités d'usage dans la profession de la communication directe et de la publicité.

Toutefois SWELEN ne peut garantir que les fichiers sont exempts d'erreurs, de références périmées ou inexactes.

En aucun cas, la responsabilité de SWELEN ne pourra être recherchée pour l'adéquation des fichiers aux objectifs que souhaite atteindre le Client.

SWELEN ne peut pas être tenue responsable des rendements d'une opération menée en utilisant les fichiers mises à sa disposition ou les fichiers collectés et qualifiés pour le Client ou les bannières publicitaires mises à la disposition du Client sur les supports.

Quantités – Réclamations : Les quantités d'adresses ou de bannières publicitaires mises à disposition correspondent aux quantités arrêtées contractuellement avec une tolérance d'écart de plus ou moins 10%.

En conséquence, le Client supporte sans aucun recours contre SWELEN, tout écart inférieur à 10%.

Règlementation – Informatique et libertés : Il appartient au Client de disposer des autorisations légales et administratives nécessaires, eu égard à l'utilisation et la collecte de fichiers.

Le Client s'engage à respecter les dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 qui encadre la mise en oeuvre des fichiers ou des traitements de données à caractère personnel, notamment en déclarant son Fichier auprès de la CNIL.

Le Client s'engage à respecter les dispositions de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, qui pose le principe du « consentement préalable » à recevoir des prospections directes, aujourd'hui codifiées à l'article L34-5 du Code des postes et des communications électroniques.

Le Client est également informé que les données nominatives ne peuvent faire l'objet d'aucune sélection qui ferait apparaître, directement ou indirectement, les origines raciales ou les opinions politiques, philosophiques ou religieuses ou les appartenances syndicales des personnes, les mœurs et orientations sexuelles.

Limitation de responsabilité de SWELEN et de ses fournisseurs : Les délais d'exécution des ordres d'insertion ou commandes sont toujours donnés par SWELEN à titre indicatif. Le Client ne pourra annuler une commande en raison du non-respect des délais ou engager la responsabilité de SWELEN pour ce motif.

De plus, tout retard, toute suspension ou annulation dans la diffusion ou la mise en ligne de l'insertion publicitaire du fait d'une défaillance technique du réseau Internet, du réseau internet mobile ou du réseau téléphonique, tels que sans que la liste soit exhaustive, un dysfonctionnement ou une interruption du réseau Internet ou généralement de la survenance de tout cas fortuit ou de force majeure, ne peut ouvrir droit à une indemnisation de quelque nature qu'elle soit, de SWELEN, au profit de l'annonceur et / ou de son mandataire.

De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français, les grèves totales ou partielles, internes ou externes à l'entreprise, lock-out, intempéries, épidémies, blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement pour quelque raison que ce soit, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, dégâts des eaux, restrictions gouvernementales ou légales, modifications légales ou réglementaires des formes de commercialisation, pannes d'ordinateur, blocage des télécommunications et réseaux de distribution, et plus généralement, tout autre cas indépendant de la volonté expresse de l'une des Parties qui empêcherait l'exécution normale de la présente convention.

Dans le cas où une responsabilité pourrait être retenue judiciairement contre SWELEN et / ou ses fournisseurs, de convention expresse, les dommages et intérêts mis à la charge de ce dernier et / ou de ses fournisseurs seront limités à 50% des sommes effectivement versées par le Client à SWELEN pour l'achat de l'espace concerné ou la prestation en cause. En aucun cas, SWELEN et / ou ses fournisseurs ne pourront être tenus de réparer les préjudices indirects, tels que les préjudice commercial, perte de commandes, trouble commercial quelconque, perte de bénéfice, absence ou faible réponse à une campagne publicitaire, perte d'image... Toute action dirigée

contre le Client par un tiers est entendue comme un préjudice indirect et par conséquent, n'ouvre pas droit à réparation à la charge de SWELEN et / ou ses fournisseurs.

A L'EXCLUSION DES CAS EXPRESSEMENT MENTIONNES DANS LE PRESENT CONTRAT, SWELEN ET SES FOURNISSEURS NE FORMULENT AUCUNE AUTRE GARANTIE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, EXPRESSE OU IMPLICITE, ECRITE OU VERBALE, NOTAMMENT AUCUNE GARANTIE (i) EN MATIERE DE QUALITE OU DE PERFORMANCE, (ii) EN MATIERE D'ADAPTATION A UN USAGE PARTICULIER OU (iii) DECOULANT DES USAGES DU SECTEUR OU DES PRATIQUES COMMERCIALES HABITUELLES.

Conditions d'annulation, de modification et réclamation : Seules les demandes d'annulation formulée par le Client par lettre recommandée avec demande d'avis de réception qui respecteront un préavis minimum de sept (7) jours ouvrés avant la date prévue de début d'exécution de la commande pourront être prises en compte, et donneront lieu à application par SWELEN d'une indemnité forfaitaire à la charge du Client de 30% du montant initial, à titre de dédommagement forfaitaire et global. SWELEN est autorisé à retenir le montant de ladite indemnité avant tout remboursement au Client.

Toute demande d'annulation effectuée moins de sept (7) jours avant la date prévue de début d'exécution de la commande ne pourra être prise en compte : dans ce cas, la totalité du montant initial sera exigible par SWELEN.

Le défaut de fourniture par l'annonceur ou le mandataire des éléments relatifs à une commande ne constitue pas une cause d'annulation du contrat.

Toute réclamation concernant une prestation doit être effectuée dans les cinq (5) jours ouvrés suivant le début de la prestation afin que toute anomalie puisse être corrigée dans les meilleurs délais. A défaut, la prestation sera réputée conforme.

En tout état de cause, aucune réclamation ne pourra être prise en compte par SWELEN si elle n'est pas consécutive à un contrôle effectué conjointement par l'annonceur et un collaborateur de SWELEN désigné à cet effet.

Clause résolutoire : SWELEN pourra résilier le contrat à effet immédiat, en cas de non-paiement à l'une quelconque des échéances, cinq (5) jours ouvrés après l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Client, sans préjudice du droit pour SWELEN de poursuivre le règlement qui lui reste dû au titre des prestations réalisées ou restant à réaliser et de suspendre, à titre de première et immédiate sanction, l'exécution de toute prestation en cours jusqu'à la reprise éventuelle des paiements par le Client.

En cas de manquement par l'une des parties à l'une ou l'autre des autres obligations des présentes, non réparé dans un délai de quinze jours, de l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, notifiant les manquements en cause, l'autre partie pourra se prévaloir de la résiliation de plein droit du contrat, sous réserve de tous les dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre, conformément à la présente convention.

En cas de procédure de redressement ou de liquidation judiciaire, de suspension provisoire des poursuites, de faillite ou de procédure similaire, le contrat sera résilié de plein droit.

Sous-Traitance : dans le cadre de la réalisation de ses prestations pour le compte du Client, la société SWELEN est autorisée par le Client à faire appel à des sous-traitants extérieurs pour toute prestation technique.

Confidentialité :

Les Parties conviennent de tenir secrets, l'ensemble des informations et documents remis à l'occasion de l'exécution des présentes.

Elles s'engagent à obtenir un engagement de même nature de leur personnel et de leurs sous-traitants.

Référence commerciale :

Le Client accepte qu'SWELEN puisse utiliser le nom du Client, ou tout autre signe distinctif lui appartenant, à titre de référence commerciale et dans des communiqués de presse indiquant les références commerciales. SWELEN pourra inclure le nom du Client, sur une liste de références destinée à être communiquée à des prospects de SWELEN.

Dispositions générales :

INTEGRALITE DE L'ACCORD : Les présentes Conditions générales, ainsi que les Conditions particulières fixant les conditions de la commande expriment ensemble, l'intégralité des obligations des parties.

TOLERANCE : Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre partie, à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes, ne saurait être interprétée pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

ANNULATION PARTIELLE : Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions sont tenues non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

ELECTION DE DOMICILE : Les Parties élisent domicile en leurs domiciles ou sièges sociaux respectifs.

Modification :

SWELEN se réserve le droit de modifier ses conditions générales de vente à tout moment.

Loi applicable et attribution de compétence :

L'exécution et l'interprétation du présent contrat sont réglés par la loi française. A ce titre et plus généralement pour l'exécution et l'interprétation des présentes et de leurs suites, les Parties font expressément attribution de juridiction au Tribunal de Commerce de Paris, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.